



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Le 12 juin 2017, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 8 juin 2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme Marie-Claude AOUDIA, Mme Karine AVERLY, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROSSE, M. Lilian CHANEL, M. Didier DULAC, Mme Sylviane GANDREY, M. Thierry MOËNE, Mme Élisabeth VALETTE.

Excusés : Mme Émilie ROSIER, M. Gérard CIMETIÈRE (pouvoir à M. Claude ANDREANI)

Absente : Mme Nadine DELAHAYE

Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Karine AVERLY

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de 2 sujets à l'ordre du jour :

- L'achat de mobilier pour la cantine
- La détermination du forfait assainissement pour un foyer équipé d'un puits.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mai 2017 :

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu de la réunion du 10 mai 2017 est approuvé à l'unanimité, par 12 voix pour.

Arrivée de Sylvianne Gandrey à 20 h 20.

Virements de crédits

Il est expliqué que des virements de crédits sont nécessaires :

- En recettes d'investissement, pour inscrire 3 100 € au compte 28041582 (c'est un compte d' « ordre » qui a son équivalent en dépense de fonctionnement) en les prenant sur le compte 1641 emprunt (ce qui réduit le besoin d'emprunt)
- En dépenses de fonctionnement, pour inscrire 210 € au compte 6611 paiement des intérêts de la dette (209,71 € exactement correspondant aux intérêts de l'échéance du 14 novembre 2016 non payée à la Banque Populaire pour le prêt 7003147) en les prenant au compte 022 dépenses imprévues (/5 000 €)
- En dépenses d'investissement, pour inscrire 1 861 € au compte 1641 remboursement capital de la dette (1 860,39 € exactement correspondant au capital de l'échéance du 14 novembre 2016 non payée à la Banque Populaire pour le prêt 7003147) en les prenant au compte 2138 provision inscrite sur l'opération 117 église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les virements de crédits tels que proposés.

Marchés de travaux pour la cantine et la réhabilitation de salles communales

La liste des marchés de travaux pour la construction de la cantine a fait l'objet d'une information en séance du Conseil Municipal du 13 février 2017 mais n'a pas été notée sur le compte-rendu de réunion. Cette liste est donc présentée à nouveau comme suit avec des montants T.T.C. :

Marché de maîtrise d'œuvre, Mégard architecture pour un montant de 66 240 €.

Lot n° 1 terrassement – VRD – aménagement extérieur : EIFFAGE pour 43 168,80 €

Lot n° 2 gros œuvre : BOUCHET pour 139 058,56 €

Lot n° 3 enduit de façade : RAE 16 650,18 €

Lot n° 4 charpente couverture zinguerie : SARL CHARPENTE HABITAT BOIS pour 72 274,93 €

Lot n° 5 menuiserie extérieure : MONTBARBON pour 46 567,68 €

Lot n° 6 serrurerie : ATELIERS DU VAL D'ARDIERES pour 22 794 €

Lot n° 7 menuiserie intérieure : MONBARBON pour 28 507,80 €

Lot n° 8 plâtrerie peinture isolation faux plafonds : CHANU pour 78 598,15 €

Lot n° 9 carrelage faïence : BERRY pour 29 850 €

Lot n° 10 sols souples : ULTI SERVICE pour 8 797,20 €

Lot n° 11 chauffage ventilation plomberie sanitaire : GUERIN pour 95 012,12 €

Lot n° 12 électricité : DUCLUT pour 43 899,16 €

Lot n° 13 office de réchauffe : CUNY pour 29 580 €

Mission contrôle technique : BTP CONSULTANT pour 5 712 €

Mission SPS : DEKRA pour 3 360 €

Etude de sol FONDASOL pour 5 757,60 €

Diagnostic amiante : ANDREANI pour 1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des marchés pour la construction de la cantine scolaire et pour la réhabilitation de salles communales telle que présentée
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents liés à ces marchés
- INDIQUE que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2017

Acquisition d'une parcelle de terrain chemin des Lômes

Monsieur le maire explique que la propriété CHERVIER est vendue. Il propose d'annuler l'emplacement réservé et, en échange, propose l'achat d'une bande de terrain sur la même propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de cette parcelle de terrain d'environ 450 m2 au prix de 0,50 € le m2
- DECIDE que les frais de notaire, géomètre ou autres seront à la charge de la commune
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette acquisition
- INDIQUE que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2017

Assainissement

Convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif avec le département du Rhône

Le projet de convention est présenté par M. Claude ANDREANI. Il est décidé de demander plus d'informations sur cette convention. Le vote est reporté.

Autorisation pour le lancement de travaux sur le réseau colmaté route de Villeneuve

M. Daniel FAYARD explique que le réseau d'eaux usées est bouché sur une partie du collecteur route de Villeneuve. La zone concernée a été repérée et plusieurs devis de remise en état vont être demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de devis
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les demandes

Mobilier pour la cantine

Le devis de SIMIRE pour un montant de 6 444,15 € T.T.C. est présenté pour le mobilier de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le devis de SIMIRE pour l'acquisition du mobilier de la cantine

Forfait assainissement de l'abonné situé 86 rue Notre Dame des Champs

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la famille FIARD, suite au départ de leur fils, a droit à un calcul favorable de la part forfaitaire de sa facture d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réduction du forfait de la taxe d'assainissement de la famille FIARD abonnée sise 86 rue Notre Dame des Champs à 2 habitants au lieu de 3, soit 70 m³ (35 m³ x 2)
- CHARGE Monsieur le maire de transmettre cette décision aux services de facturation de SUEZ pour suite à donner

Questions diverses :

TOUR DE TABLE

Daniel FAYARD :

Réception d'un mail indiquant qu'il n'y a plus de subvention attribuée par le SMRB (syndicat mixte des rivières du Beaujolais).

Nécessité de s'équiper de machines de désherbage suite à l'interdiction d'utiliser du désherbant (zérophyto).

Campagne de sensibilisation de la Croix Rouge du 19 juin au 15 juillet.

Sylvie LANAUD :

Prolongation de l'arrêté de Monsieur Portais.

Candidature CAP petite enfance : sur 4, 1 retenue.

Conseil d'école : rythme scolaire avec demande pour revenir à semaine scolaire de 4 jours.

Frédéric BAGNARD : RAS.

Marie-Claude AOUDIA : RAS.

Karine AVERLY : RAS.

Elisabeth VALETTE : RAS.

Sylvianne GANDREY : RAS

Eric BROSSE : RAS.

Thierry MOËNE : RAS.

Didier DULAC : RAS.

Claude ANDREANI : RAS.

CHANEL Lilian : RAS.

Réunion achevée à 23 h 00.